



RÈGLEMENT DE CONSULTATION

1. Contexte de la consultation

Dans le cadre du développement des activités de plein air et de la valorisation du patrimoine naturel de Castres, la Régie Castres Évènement lance un appel à projet pour la mise en place d'une activité de canoë-kayak et de paddle sur la rivière Agout. L'objectif est de proposer une prestation respectueuse de l'environnement, accessible au grand public et favorisant la découverte du territoire.

2. Objet de la consultation

La présente consultation vise à retenir un opérateur pour exploiter cette activité dans le cadre d'une Convention d'Occupation Temporaire (C.O.T.) du domaine public. La convention sera signée pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, avec un préavis de six mois en cas de dénonciation.

3. Cadre juridique :

L'occupation des locaux et des espaces dédiés à cette activité est régie par les articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques. La convention ne confère aucun droit réel au titulaire et ne saurait être assimilée à un bail commercial.

4. Période et conditions d'exploitation

L'activité devra être mise en place de début juin à fin septembre, à l'exception de la semaine du 12 septembre. Le titulaire s'engage à respecter les normes de sécurité et les réglementations environnementales en vigueur.

La Régie Castres Évènement mettra à disposition du titulaire les locaux et le matériel nécessaire à l'activité, comprenant notamment les canoës, kayaks, gilets de sécurité et bidons étanches.

5. Conditions financières

Le titulaire devra s'acquitter :

- D'un loyer modéré fixé 300 € Mensuel.
- D'une réversion de 7 % sur l'ensemble du chiffre d'affaires réalisé.

6. Critères de sélection des candidatures

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- **Qualité et pertinence du projet proposé** : Cohérence avec l'environnement, accessibilité, diversité des offres (40 %)
- **Expérience et qualifications du candidat** : Références, diplômes et capacité à encadrer l'activité (30 %)
- **Viabilité financière du projet** : Budget prévisionnel (20 %)
- **Engagement en faveur du développement durable** : Eco responsabilité et impact environnemental (10 %)

7. Modalités de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature devront être adressés avant le **15 mars 2025** à Castres Evénements par mail à contact@castresevenements.fr ou par courrier au 1 place de l'abattoir 81100 Castres.

Le dossier devra contenir :

- Une lettre de candidature
- Une présentation détaillée du projet
- Les qualifications et références du candidat
- Un budget prévisionnel
- Un engagement sur les conditions financières et d'exploitation

8. Informations complémentaires

Pour toute question, les candidats peuvent contacter Castres Evénement par téléphone au 05 63 71 59 20 ou par mail contact@castresevenements.fr.

Nous comptons sur votre engagement pour enrichir l'offre touristique et sportive de notre territoire !